

DECRET N° 2020/2101 /PM DU 29 MAI 2020

portant nomination de responsables au Ministère de la
Décentralisation et du Développement Local.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2018/449 du 1^{er} août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

DECRETE :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local:

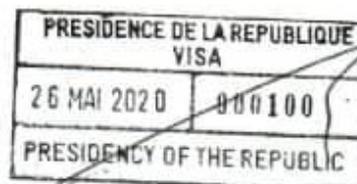
I - INSPECTION GENERALE

Inspecteur n°1 : Madame **NFOR Catherine MUGHA**, épouse **ESSOH**, Administrateur Civil Principal, Matricule 593 287-M, précédemment Directeur des Ressources Humaines des Collectivités Territoriales Décentralisées, en remplacement de Monsieur **LOBE Joseph**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

II – ADMINISTRATION CENTRALE

DIVISION DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Chef de Division : Monsieur **BETI ETOA Christophe**, Chargé de Cours, Matricule 663 877-0, précédemment en service à l'Université de Yaoundé 2, en remplacement de Madame **ONGOLO NYANGUINDA Lidwine**, appelée à d'autres fonctions.



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DECENTRALISEES**

Directeur : Monsieur CHO NGU Ernest, Administrateur Civil Principal, Matricule 567 370-T, précédemment Chef de la Division des Administrations Techniques au Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative, en remplacement de Madame NFOR Catherine MUGHA, épouse ESSOH, mutée.

Article 2. - Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 29 MAI 2020

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,



Joseph DION NGUTE

| | |
|-------------------------------------|--------|
| PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA | |
| 26 MAI 2020 | 000100 |
| PRESIDENCY OF THE REPUBLIC | |

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

COPIE CERTIFIEE CONFORME